



LA CENTRALE INAUGURE 36 NOUVEAUX PAVILLONS À ANNONAY

Le 17 juillet, Francis NIETTO, directeur de la centrale, a inauguré une nouvelle cité EDF basée sur la commune d'Annonay (Ardèche), en présence du Député-Maire Olivier Dusopt, du président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Annonay, Simon Plénet ainsi que des élus de la commune.

Le site de Saint-Alban a construit ces deux dernières années, 102 pavillons répartis sur quatre nouvelles cités EDF : Félines (26), Andancette (22), Pélussin (18) et Annonay (36). Annonay étant la dernière cité livrée, elle achève ainsi le chantier commencé en 2013.

EDF doit assurer une bonne gestion de son parc immobilier et répondre à de nouveaux besoins d'hébergement pour ses salariés, liés notamment aux embauches importantes de 2014 et 2015.

Par ailleurs, dans le cadre de leur fonction, les collaborateurs assurent des astreintes avec des contraintes de temps pour le trajet entre leur domicile et la centrale. Les pavillons se situent tous dans le périmètre d'astreinte. Le choix des communes répond également à des critères de proximité des commerces, des écoles et de la qualité du réseau routier.

Dans une démarche de valorisation énergétique, tous les logements répondent à la réglementation thermique RT 2012 qui a pour objectif de limiter la consommation d'énergie primaire des bâtiments neufs à un maximum de 50kWhEP/m²/an.

En partenariat avec Bouygues Immobilier et conformément à la législation en vigueur, EDF a exprimé à ses investisseurs sa volonté d'encourager les entreprises locales à concourir aux appels d'offres pour favoriser l'emploi dans la région.

Pour le site de Saint-Alban, la vie économique locale et les relations avec les acteurs du territoire sont des enjeux essentiels. C'est de cette manière que l'entreprise conçoit son métier de producteur d'électricité. Une électricité sûre, compétitive et sans émission de CO₂.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CLUB NAUTIQUE DE LA PLATIÈRE

Jeudi 23 juillet, la centrale a signé une convention de partenariat avec le Club nautique de la Platière, basé à Saint-Pierre de boeuf.

La centrale EDF apporte une aide financière à l'association pour l'achat de canoës nécessaires à la pratique de ce sport ainsi qu'au développement d'activités touristiques. Le club va proposer des animations à destination des familles, des jeunes et des moins jeunes, amoureux de la nature pour découvrir la biodiversité et des sessions « affût castors » sur l'île de la Platière.

A travers sa politique de partenariat, la centrale EDF apporte son soutien aux activités sportives et aux initiatives locales dédiées à la protection de l'environnement. Elle s'inscrit ainsi dans une démarche de proximité avec les acteurs locaux et témoigne ainsi de son rôle économique et sociétal sur le territoire.



Francis NIETTO, directeur de la centrale et Rémy GUERY, président du club nautique, signent la convention de partenariat pour une durée d'un an.

VIE INDUSTRIELLE

ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SÛRETÉ

27/05/2015 – un écart

Sur l'unité de production n°1, dans le cadre du programme de maintenance préventive, un contrôle est réalisé sur le capteur de niveau d'un réservoir d'huile d'un des groupes électrogènes de secours. Une des opérations nécessaire au contrôle entraîne la mise en sécurité du groupe électrogène, pendant 20 mn. Cette indisponibilité, qui n'avait pas été identifiée lors de la préparation de l'activité, constitue un écart aux règles d'exploitation. Cet écart n'a eu aucune conséquence sur la sûreté. En effet, le groupe électrogène n'a pas été sollicité pendant la durée de l'intervention. Par ailleurs, le groupe redondant est toujours resté disponible.

08/06/2015 – une anomalie

Le 8 mai, l'unité n°2 est en arrêt programmé pour maintenance. Les opérateurs en salle de commande détectent un dysfonctionnement sur un des quatre capteurs de niveau d'eau des générateurs de vapeurs. Des analyses techniques sont alors effectuées et valident le fonctionnement du capteur dans les conditions de pression et de température liées aux opérations de redémarrage en cours.

Le 13 mai, alors que le réacteur est en cours de montée en puissance, l'anomalie sur le capteur réapparaît. Les équipes techniques interviennent pour mettre le matériel concerné en position sécurisée. Les autres dispositifs de surveillance du niveau d'eau des générateurs de vapeur sont restés opérationnels pendant les opérations.

Cet événement n'a eu aucune conséquence sur la sûreté des installations, ni sur l'environnement.

La direction de la centrale a déclaré, le 8 juin, cet événement à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) au niveau 1 de l'échelle INES, qui en compte 7, car l'indisponibilité de l'un des quatre capteurs de niveau d'eau, constitue un écart aux règles d'exploitation.

01/07/2015 – un écart

Sur l'unité de production n°1, suite à la détection d'un écart de programmation sur un appareil de mesure de radioactivité - qui ne remet pas en cause sa disponibilité -, un contrôle de l'ensemble des appareils est réalisé. Dans ce cadre, un défaut de paramétrage a été identifié sur un des appareils de mesure de la radioactivité du circuit primaire, conduisant à considérer cet appareil indisponible. La détection tardive de ce défaut représente un écart aux règles d'exploitation. Celui-ci n'a eu aucune conséquence sur la sûreté. En effet, l'appareil redondant est toujours resté disponible et aucune élévation de la radioactivité n'a été identifiée. De plus, l'appareil de

mesure a été remis en conformité dès détection du défaut.

22/07/2015 – un écart

En application des règles d'exploitation, un essai périodique hebdomadaire doit être réalisé sur les deux unités pour tester le bon calage des capteurs de mesure du flux neutronique. Cet essai nécessite une stabilité de puissance et de température du réacteur pendant plusieurs heures. Sur l'unité n°1, cet essai est planifié le 21 juillet et doit être réalisé avant le 22 juillet à 18 heures. Or, dès le 20 juillet, pour respecter les dispositions de l'arrêt de rejet d'eau vis-à-vis de la température du Rhône, des baisses successives de puissance ont été nécessaires, ne permettant pas de réunir les conditions nécessaires à la réalisation de l'essai avant sa date butée. Ceci constitue un écart aux règles d'exploitation. Cet écart n'a eu aucune conséquence sur la sûreté. En effet, l'essai a été réalisé avec succès quelques heures plus tard, dès que les conditions de réalisation ont été à nouveau réunies, confirmant la disponibilité des capteurs de mesure.

ÉVÈNEMENT SIGNIFICATIF ENVIRONNEMENT

24/06/2015 – un écart

Lors d'une ronde de surveillance, un agent du service exploitation constate un défaut d'étanchéité au niveau d'un groupe frigorifique qui entraîne une dispersion du fluide réfrigérant. Après pesée du fluide restant, une perte de 110 kg de gaz dans l'atmosphère a été quantifiée, ce qui constitue un écart à la réglementation environnementale. Cet écart n'a eu aucun effet sur la couche d'ozone et présente un impact non significatif sur l'effet de serre.

ÉVÈNEMENT SIGNIFICATIF RADIOPROTECTION

13/07/2015 – un écart

Les dispositions relatives aux accès dans la zone nucléaire des installations prévoient le port de deux moyens individuels de mesure de l'exposition aux rayonnements ionisants. Alors qu'il se déplaçait dans les locaux de la zone nucléaire de l'unité n°2 pour effectuer des contrôles, un intervenant s'est rendu compte qu'il avait oublié ses moyens de mesure dans un local. Cette situation constitue un écart aux règles de radioprotection mais n'a eu aucune conséquence sur la santé de l'intervenant. En effet, dès détection de cet oubli, l'intervenant a immédiatement quitté son poste de travail.

PARTICIPEZ À LA 5^{ÈME} ÉDITION DES JIE

Le week-end des 3 et 4 octobre, les équipes de la centrale EDF de Saint-Alban Saint-Maurice accueillent le grand public pour leur faire découvrir un patrimoine industriel unique, les secrets de la production d'électricité et la diversité des métiers. Des visites guidées des installations ont lieu tout au long de la journée du samedi et du dimanche.

Programme complet et inscription aux visites sur le site Internet : jie.edf.com.

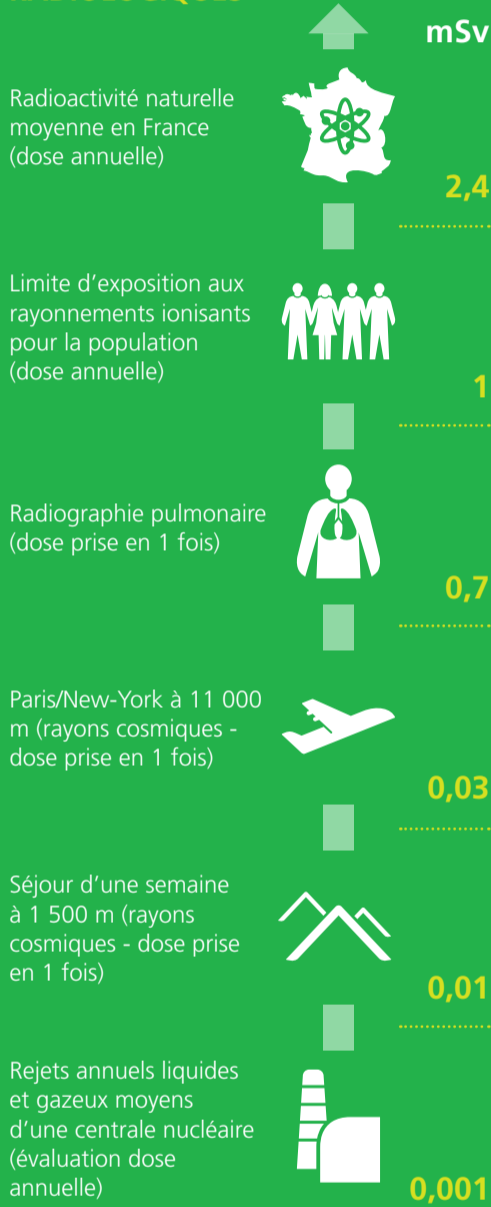
À partir du 22 juillet et jusqu'au 10 septembre. L'âge limite est de 12 ans.



UNITÉS DE MESURES

- Le Becquerel (Bq) est l'unité qui mesure l'activité d'une source radioactive. Un Becquerel correspond à une désintégration par seconde d'un atome radioactif.
1 GBq = 1 gigabecquerel
= 1 milliard de Becquerels
1 TBq = 1 térabecquerel
= 1000 milliards de Becquerels
- Le Gray (Gy) mesure la dose de rayonnement absorbée par la matière.
- Le Sievert (Sv) mesure les effets des rayonnements radioactifs reçus par un être vivant, en tenant compte de l'énergie transmise et de la nature du rayonnement.

REPÈRES RADIOLOGIQUES

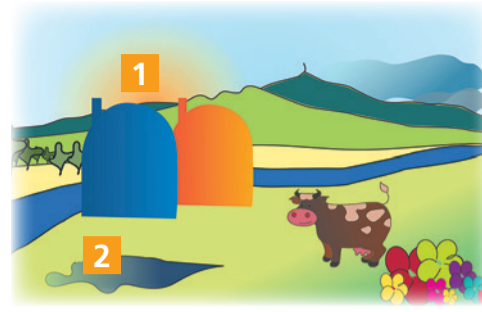


À NOTER

- TRITIUM**
De la famille de l'hydrogène, le tritium émet un rayonnement de faible énergie. Il existe à l'état naturel et doit donc être mesuré séparément.
- IODE**
Ce radioélément est comptabilisé à part car il a la particularité de se fixer à la glande thyroïde.
- GAZ RARES**
Les principaux sont le Xénon et le Krypton. Ils existent en faible proportion dans l'air et ne sont pas assimilés par l'organisme.
- AUTRES RADIOÉLÉMENTS**
Cumul des activités des différents radioéléments recherchés. Ces radioéléments ont été choisis en raison de leur importance médicale ou de leur durée de vie.

SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT

La centrale de Saint-Alban Saint-Maurice réalise une surveillance systématique de l'eau, de l'air, de la faune et de la flore. Des prélèvements autour du site et des analyses en laboratoire sont ainsi réalisés chaque année, ce qui représente au total 20 000 mesures. Les analyses effectuées, leur fréquence, ainsi que les modes opératoires utilisés sont définis par un organisme indépendant, l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire), qui effectue un contrôle des résultats présentés ci-dessous et réalise, comme d'autres organismes, ses propres prélèvements et mesures.



1 Rayonnement ambiant

La radioactivité ambiante est mesurée en continu par des balises situées dans un rayon de cinq kilomètres autour de la centrale, sous les vents dominants. La radioactivité est un phénomène naturel. Sa valeur moyenne en France, est de l'ordre de 0,09 µGy/h.

Valeurs en µGy/h

Moyenne mensuelle : 0,072
Valeur la plus élevée du mois : 0,107
Moyenne de l'année 2014 : 0,077

2 Activité des eaux souterraines

La qualité des eaux souterraines est analysée une fois par mois à partir de prélèvements effectués dans cinq puits.

Valeurs en Bq/l

	moyenne mensuelle	moyenne de l'année 2014
Activité Béta global :	< 0,15	< 0,16
Activité Tritium :	< 5,8	< 6,0

Retrouvez l'ensemble des données de surveillance de la radioactivité de l'environnement sur le site de l'IRSN : www.mesure-radioactivite.fr (le réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement).

SURVEILLANCE RADIOLOGIQUE DES PERSONNELS

La dosimétrie du personnel recouvre la somme des expositions internes et externes. Le seuil dosimétrique de 20 mSv est le seuil réglementaire en vigueur. Tout travailleur dépassant le seuil de 16 mSv se verra confier de façon préventive des activités adaptées pour limiter son exposition.



Surveillance de l'exposition

NOMBRE DE TRAVAILLEURS :	dans le mois	cumul depuis janvier 2015
intervenues en zone nucléaire	780	2 130
dont la dose individuelle se situe entre 16 et 20 mSv	0	0
dont la dose individuelle est supérieure à 20 mSv	0	0



Contrôle des contaminations internes

	dans le mois	cumul depuis janvier 2015
Nombre d'anthropogammamétries	247	2 172
Nombre de contaminations internes détectées au service médical < 0,5 mSv	0	0

PROPRETÉ DES TRANSPORTS ET DES VOIRIES DU SITE



Combustible utilisé

	dans le mois	cumul depuis janvier 2015
Nombre de convois	0	5
Nombre d'écarts	0	0

Ces convois sont expédiés à destination de l'usine de La Hague.



Déchets nucléaires

	dans le mois	cumul depuis janvier 2015
Nombre de convois	1	11
Nombre d'écarts	0	0

Il s'agit de déchets liés à l'exploitation et à la maintenance des installations : filtres, tenues de protection, gants, chiffons par exemple.



Emballages vides

	dans le mois	cumul depuis janvier 2015
Nombre de convois	1	1
Nombre d'écarts	0	0

Nombre de convois : Nombre de camions transportant les emballages spéciaux adaptés à la nature des produits transportés (combustible neuf ou usé, outillages ou déchets) et conçus pour assurer le confinement de la radioactivité.
Nombre d'écarts : Nombre de points des convois présentant une contamination supérieure à 4 Bq/cm² à leur arrivée à destination.



Outillage contaminé

	dans le mois	cumul depuis janvier 2015
Nombre de convois	14	80
Nombre d'écarts	0	0



Propreté vestimentaire

	dans le mois	cumul depuis janvier 2015
Nombre de contrôles effectués	32 551	264 129
Nombre d'écarts	0	0

Nombre d'écarts détectés sur les vêtements des personnels : Nombre de cas où un vêtement présente une contamination supérieure à 800 Bq sachant que le seuil réglementaire à partir duquel l'événement est considéré comme significatif est de 10 000 Bq.



Voiries du site

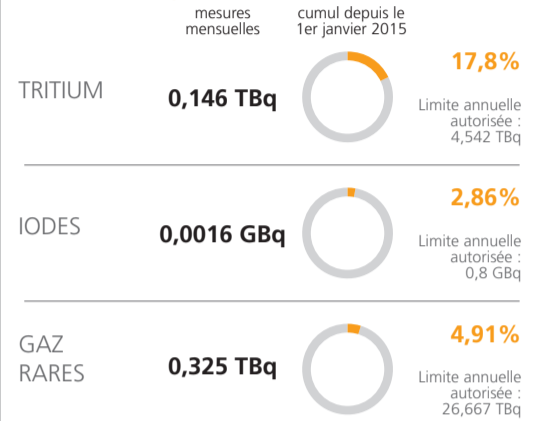
	dans le mois	cumul depuis janvier 2015
Nombre de points de contamination détectés sur site	0	2
Nombre d'écarts	0	0

Points de contamination : Point présentant une radioactivité supérieure à 800 Bq sachant que le seuil d'écart mineur est à 100 000 Bq. Le seuil réglementaire à partir duquel l'événement est considéré significatif est de 1 million de Bq.

CONTRÔLE DES REJETS

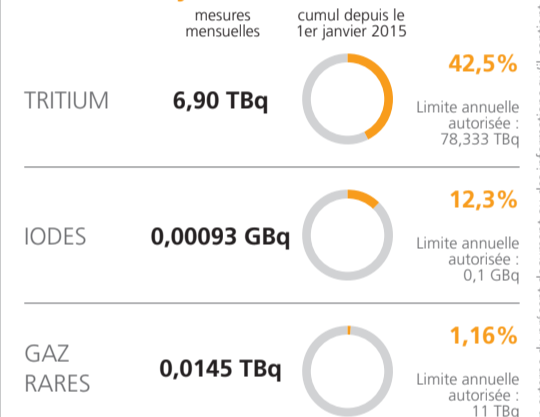
Comme la plupart des installations industrielles, le fonctionnement d'une centrale nucléaire nécessite des prélèvements d'eau et engendre des rejets liquides et gazeux. Une réglementation stricte encadre ces différents rejets, qu'ils soient radioactifs ou non, et fixe des limites garantissant l'absence d'effets nocifs pour l'environnement. Des contrôles sont ainsi effectués avant, pendant et après chaque rejet radioactif de la centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice pour s'assurer que les valeurs mesurées restent très largement inférieures aux limites réglementaires.

Activité rejetée dans l'air



Les rejets gazeux proviennent de la ventilation permanente des locaux situés en zone nucléaire et de l'épuration du circuit primaire (circuit fermé, constitué par un ensemble d'appareils assurant la circulation de l'eau chargée d'extraire la chaleur dégagée par le cœur du réacteur). Ces rejets sont filtrés pour retenir les poussières radioactives, stockés pour certains dans des réservoirs où leur radioactivité décroît naturellement avec le temps puis contrôlés avant d'être rejetés dans l'atmosphère.

Activité rejetée dans l'eau



Les rejets liquides proviennent des mouvements d'eau à l'intérieur du circuit primaire et du nettoyage des outils. Le traitement et le recyclage de l'eau issue du fonctionnement des installations permettent d'en rejeter une part aussi réduite que possible. L'eau non réutilisable est collectée, traitée, stockée et contrôlée avant d'être rejetée dans le Rhône selon les normes fixées par la réglementation. La prise en compte du débit du fleuve permet de garantir un taux de dilution optimal de l'activité au moment du rejet.



Direction Production Ingénierie
Centre nucléaire de production d'électricité
BP 31 - 38550 Saint-Maurice l'Exil
Tél : 04.74.41.32.32 / Fax : 04.74.29.69.81

Votre contact : Sandra Bernon - Tél : 04.74.41.32.05
Directeur de la publication : Francis Nietto

Le groupe EDF est certifié ISO 14001. La centrale de Saint-Alban Saint-Maurice est certifiée OHSAS 18001

Vous souhaitez en savoir plus sur la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice ?

- Pour connaître l'état de la production électrique :



Ce numéro vous donne accès 7j/7 et 24h/24 à toute l'actualité de la centrale.

- Pour découvrir l'énergie électrique, les différentes sources de production, les métiers, visitez le centre d'information du public :
Téléphone : 04.74.41.33.66
E-mail : centrale-stalban-stmaurice@edf.fr
- Pour consulter l'actualité, les publications, les offres d'emploi et de stage de la centrale, connectez-vous sur le site internet : www.edfrecrute.com



Accédez facilement au site internet de la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice : <http://saint-alban.edf.com> en flashant avec votre téléphone portable (smartphone) ce flash code.

Suivez toute l'actualité de la centrale sur :

- Facebook : www.facebook.com/edf
- Twitter : @EDFSANTALBAN